

D09/80042

EL REBELDE

DANS LA CLANDESTINITE

L'ORGANE OFFICIEL DE LA GAUCHE REVOLUTIONNAIRE (MIR)
SANTIAGO-CHILI

CONTRE LE CODE DU PATRONAT

RESISTANCE SYNDICALE !



B.D.I.C.

DANS CE NUMÉRO :

- LE CODE DU TRAVAIL
- LE DROIT DE L'HOMME
- LE CHILI MEUR DE FAIM
- LA RESISTANCE SYNDICALE
- COMMENTAIRE INTERNATIONAL
- LES HEROS DU MIR
- LETTRES DE COMBATTANS



8 P8499

EDITORIAL

Une crise lente et progressive de l'autorité de la dictature continue à se développer ces dernières semaines, c'est-à-dire qu'elle perd peu à peu sa légitimité face à une série de secteurs de la bourgeoisie, et face à sa propre base d'appui.

Cette perte d'autorité se reflète dans les tentatives d'insubordination du Régiment de Cavalerie de Valdivia, dans les déplacements continus du général Alvarez, dans le mécontentement des officiers, face à la mauvaise gestion du secteur public, des relations internationales et de la diplomatie avec les pays voisins (Argentine, Bolivie, Pérou). Ce sont les généraux et les officiers qui veulent un changement tactique de la part de la dictature, avant que celle-ci ne s'écroule et ne les écrase dans sa chute.

Mais il n'y a pas que cela. Les commerçants protestent au cours d'assemblées publiques, tout en « gardant leur contenance », tandis que la fermeture et la faillite des industries et des entreprises, qui vont aux enchères pour non paiement d'impôts et de contributions, continuent à venir alimenter le feu qui couve du mécontentement industriel.

L'isolement international et les difficultés avec les pays limitrophes

Jamais aucun gouvernement chilien n'aura été si isolé sur le plan international que Pinochet et son équipe de « cerveaux » civils et militaires.

Ces derniers temps, à l'horizon déjà chargé de la diplomatie gorille, sont venues s'ajouter les résolutions condamnatoires de l'Assemblée Annuelle de l'OIT, les accords de la OMS et de l'UNESCO, etc. Pendant ce temps, le chargement ou le déchargement de produits en provenance ou à destination du Chili font l'objet d'un boycott croissant de la part des syndicats de divers pays du monde. En même temps qu'augmentent la solidarité vis-à-vis de la résistance chilienne et l'activité mondiale contre la dictature.

Mais les pires difficultés, la dictature les affronte en ce qui concerne les problèmes limitrophes et les problèmes historiques avec l'Argentine, la Bolivie et le Pérou. La faiblesse intérieure et internationale de la dictature encourage les intentions expansionnistes de l'Argentine qui réclame une rediscussion des accords sur le canal Beagle d'une part, ainsi que d'autre part la revendication bolivienne d'une issue vers la mer qui a été promise à la Bolivie par Banzer pour avant 1979. Simultanément, le Pérou se prépare activement aussi bien pour se défendre au cas où Pinochet se déciderait à se lancer dans l'aventure d'une guerre d'agression, que pour franchir sa frontière Sud et envahir le Chili si l'occasion lui est propice.

Dénoncer chaque violation des droits de l'Homme face à la Commission des Nations Unies

Le 10 juillet arrive à Santiago la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, qui doit effectuer un rapport à l'Assemblée Annuelle de cet organisme, qui à son tour déterminera sa position face au Chili.

Comme il était prévisible, la dictature est en train de former une barrière autour de la Commission pour empêcher ou limiter le contact avec la population ; elle a élaboré tout un plan pour accaparer les 18 jours d'activité de la Commission avec des dénonciations faites par des inconditionnels de la Junte en ce qui concerne la « violation des droits de l'Homme durant le gouvernement d'Allende ».

Le peuple, la résistance et la gauche, ainsi que chaque mère, frère, épouse ou ami, chaque fils ou parent d'une personne assassinée, emprisonnée, torturée, disparue, d'un chômeur, d'une famille sans nourriture ni travail, doit se mobiliser et faire parvenir à la Commission sa déposition, le récit de son cas précis.

Si nous parvenons à ce que la Commission connaisse, ne serait-ce qu'une petite partie des crimes de la dictature, son verdict ne pourra être autre que la condamnation de la dictature pour violation ouverte et sanguinaire des Droits de l'Homme.

Les travailleurs s'opposent au code du patronat

L'expression la plus marquante de la violation permanente des Droits de l'Homme consiste en l'avant projet du code du patronat tel que l'ont baptisé les travailleurs le code du Travail, que la « junte » (de... législateurs illustres) a approuvé en vue d'être promulgué par l'Auguste boucher qui en est le président.

Cet avant projet prétend balayer tous les obstacles légaux qui s'opposent à l'utilisation d'une main d'oeuvre bon marché que l'on puisse recruter et licencier quand on veut, mais qui en même temps favorisent un syndicalisme de jaunes et de vendus au patron, un syndicalisme faible, contrôlé par le gouvernement avec un pouvoir de négociation limité et qui maintient constamment la lutte syndicale et la conscience ouvrière à un niveau corporatif et dans les limites de la revendication strictement salariale et l'empêche ainsi d'atteindre le champ de la lutte politique.

Ce nouveau Code est donc un code du patronat et anti-ouvrier. La classe ouvrière et les travailleurs n'en veulent pas et s'opposent à son application.

L'unité à la base grandit

Dans le camp de la gauche, le réformisme ouvrier et sa direction persistent dans une politique divisionniste et anti-unitaire. Mais la tendance spontanée de la base à l'unité est en train de réaliser avec vigueur cette unité à la base. L'unité de tous les révolutionnaires apporte chaque fois plus de force au développement de la Résistance.

Les tâches du moment

En fonction de notre tactique, nous devons toujours procéder conformément à la loi selon laquelle il faut se fixer des objectifs et faire ce qui est réalisable dans le cadre général du rapport de forces, en faisant intervenir le facteur actif, conscient (le parti et les masses) pour faire varier de manière favorable ce rapport de forces.

D'où nous devons, dans le contexte actuel de l'accumulation de forces de la résistance, utiliser la visite de la commission des Droits de l'Homme des Nations Unies pour augmenter l'activité de la résistance, la renforcer et en même temps affaiblir la dictature sur le plan intérieur et international.

De la même façon, le Code du patronat, (le code du travail), doit servir pour faire de l'agitation contre la dictature au sein de la classe ouvrière, pour amplifier plus encore le rejet général de la part des travailleurs, pour faire pression et pousser les dirigeants et les organismes légaux afin d'élargir le terrain de la lutte syndicale légale, même si ce rejet et cette augmentation de l'activité syndicale légale ne se traduisent pas immédiatement par une victoire politique qui oblige la dictature à ne pas promulguer le code en question.

Dans la mesure où ces tâches « légales » reprennent des forces, l'organisation et l'accélération de la résistance clandestine, âme et moteur de toute la lutte contre la dictature, sont d'autant plus nécessaires.

**DÉNONÇONS LA VIOLATION
DES DROITS DE L'HOMME !**

**REJETONS ET RÉSISTONS
AU CODE DU PATRONAT !**

IMPULSIONS LA RÉSISTANCE POPULAIRE !

LETTRES DE COMBATTANS

Ce qui suit sont des fragments d'une lettre envoyée par un groupe de camarades qui se trouvent dans un camp de concentration de la dictature :

(Ce que nous avons fait) « n'est qu'une contribution aux grandes tâches que le mouvement ouvrier se propose aujourd'hui dans sa lutte contre le gouvernement gorille. C'est une contribution à la recherche de l'unité des travailleurs et de la gauche. Pour combattre avec plus de forces et sans hésitations d'aucune sorte, le gouvernement des patrons capitalistes. Nos efforts représentent notre décision de lutter jusqu'au bout contre les crimes et les tortures et ceci jusque dans les propres geôles du gouvernement gorille.

Nous profitons de ce mot pour vous dire, au nom des camarades torturés et emprisonnés, que ces méthodes de terreur utilisées par la Junte militaire ne nous ont pas fait céder et ne nous feront jamais céder. Aujourd'hui plus que jamais nous nous sentons à vos côtés, aux côtés de ceux qui, les armes à la main, luttent contre les patrons et le gouvernement gorille.

Nous savons que rien ne pourra affaiblir notre conscience prolétarienne.

Les enseignements de notre secrétaire général, camarade Miguel, et son exemple nous conduiront à la victoire aux côtés du prolétariat.

Nous saluons tous nos frères de combat. En avant. Recevez les saluts et l'appui de l'ensemble des membres du Parti qui se trouvent emprisonnés à . . . ».



LE CODE DU TRAVAIL

Un instrument légal pour la surexploitation

Pourquoi tant de hâte à approuver ce nouveau code du travail ? Pourquoi la dictature n'a-t-elle même pas donné aux travailleurs la possibilité de participer de façon formelle à la discussion ou au moins aux directives syndicales collaboratrices et pro-gorilles ? Quelle est la logique interne qui explique le nouveau Code du travail et l'urgence de sa rédaction ?

Le droit du travail a pour fonction primordiale d'organiser les relations entre le capital et le travail, ou plutôt de contrôler l'achat et la vente de la marchandise *force de travail* qui est vendue au capitaliste contre un salaire ou traitement. Il tend en même temps à régulariser et à institutionnaliser la lutte entre le capital et le travail, en maintenant toujours la subordination du travail au capital. Il est évident que le droit du travail reflète les relations de pouvoir entre les classes et principalement entre la classe ouvrière et les classes dominantes.

Dans une situation de défaite de la classe ouvrière, dans le contexte d'un rapport de forces défavorables aux travailleurs, il est évident que le capital et le bloc dominant essayeront de modifier la législation en leur faveur pour rendre plus facile encore leur exploitation sur la classe ouvrière.

Dans le cas du Chili, tout cela se trouve amplifié par deux phénomènes supplémentaires, le besoin de mener à son terme un processus d'accumula-

tion forcée qui d'une part rend indispensable la surexploitation, et par conséquent, des relations au sein du travail et une législation du travail qui facilitent ce type d'exploitation, et d'autre part la nécessité de donner la garantie au capital étranger qu'il trouvera au Chili une main d'oeuvre très bon marché afin que l'idée d'investir dans le pays lui soit rendue plus attractive.

Sans doute que l'expérience faite par la dictature à propos du rejet général du statut social de l'entreprise, ainsi que la conscience du fort enracinement des traditions syndicales dans la classe ouvrière et du niveau de conscience des travailleurs chiliens, l'expose à risquer un refus encore plus massif du projet du code du travail. Mais d'un autre côté, la forte récession intérieure et le retard de l'arrivée du capital étranger poussent la dictature à vouloir rendre encore plus attractive pour ce capital étranger une main d'oeuvre on ne peut plus meilleur marché déjà.

Aujourd'hui c'est le tour du Code du travail, dans quelques semaines viendra sans doute celui de la prévision sociale.

C'est ainsi que les objectifs du nouveau Code du travail sont les suivants :

- Développer un syndicalisme de jaunes, contrôlé par les patrons, corporatif et sous leur coupe.
- Une structure syndicale quasiment d'Etat qui tente de développer un syndicalisme à puissante structure bureaucratique au niveau régional et avec une activité réduite au minimum de la part des syndicats de base. De cette manière, le contrôle et la manipulation d'en haut (depuis les sommets) sont rendus plus faciles.
- Un syndicalisme contrôlé, sans réelle liberté syndicale, sans liberté d'action, sans élections libres, sans contrôle de la base sur les dirigeants.

— Encourager le parallélisme syndical et la faillite de l'unité syndicale des travailleurs, ce qui favorise l'action du patronat.

— Favoriser un syndicalisme collaborationniste en limitant la capacité de lutte pour défendre le prix de la force de travail. Limiter la liberté concernant les revendications et la grève.

— Décourager les tendances à l'organisation syndicale, en faisant obstacle à la syndicalisation des non-organisés et des travailleurs agricoles.

En résumé, le nouveau Code du travail correspond à l'ensemble des transformations de base menées à bien par la dictature au niveau de la superstructure juridique et au sein des appareils idéologiques de l'Etat entre eux, c'est-à-dire le droit du travail et le droit aux syndicats.

Nous, travailleurs, nous devons :

— Organiser la Résistance syndicale contre le Code, en réunissant des assemblées syndicales dans chaque usine et lieu de travail. REPOUSSANT et SIGNALANT son caractère contraire aux intérêts de la classe ouvrière et des travailleurs, menant de petites batailles syndicales dans chaque usine, s'organisant clandestinement.

— Multiplier les tâches d'accumulation de forces, puisque seul un changement du rapport de forces nous permettra d'altérer la situation politique, de renverser Pinochet et de balayer une fois pour toutes le Code du patronat.

Il est impossible d'empêcher, dans une première étape, que la dictature n'approuve ou ne promulgue le nouveau Code comme c'est arrivé pour le Statut Social de l'Entreprise. La corrélation de forces

ne permet pas de résoudre ce problème politique, mais il faut dès maintenant s'opposer néanmoins à son application.

Les travailleurs et la Résistance doivent convertir immédiatement le code du patronat en une arme afin de dénoncer la dictature en entraînant de vastes secteurs dans la lutte contre Pinochet, le patronat et l'Etat gorille.

La tâche d'aujourd'hui est de résister, comme on peut, et avec ce que l'on peut et en fonction de la réalité au sein de chaque syndicat, à l'application du Code du patronat

**CONTRE
LE CODE DU
PATRONAT ,
RESISTANCE
SYNDICALE !**

DROITS ? DE L' HOMME ?

Du 10 au 28 juillet la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU se rend au Chili pour prendre connaissance, par les moyens qui sont à sa portée, des violations répétées de la part de la dictature des droits inscrits dans la Déclaration Internationale des Droits de l'Homme et dans les Accords Internationaux des Droits de l'Homme dont le Chili est signataire.

Quels droits ?

Bien que la commission ne puisse effectuer sa tâche dans de bonnes conditions étant donné que les appareils répressifs entravent l'accès aux chiliens, il ne fait pas de doute qu'un minimum d'objectivité la conduira à la conclusion que les Droits de l'Homme ne sont pas respectés au Chili.

— Le « droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne » n'est pas respecté.

Des milliers de Chiliens ont été assassinés, des dizaines et des dizaines de milliers sont passés par les prisons et les camps de concentration, en moins de deux ans.

— La disposition selon laquelle « personne ne sera soumis ni à des tortures ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » n'est pas respectée. Une enquête sommaire dans n'importe quel centre de détention le démontre de façon aveuglante.

— Le droit au recours en grâce n'est pas respecté, sous prétexte du régime de la loi militaire. Il n'est pas besoin de venir au Chili pour le prouver, il suffit de lire les résolutions de la servile Cour Suprême.

— Les droits du détenu ne sont pas respectés.

— Le droit à la libre circulation et le droit d'asile ne sont pas respectés non plus, et sont rendus impossibles par les appareils répressifs.

— Les droits à la liberté de pensée et de conscience ne sont pas respectés ; ni non plus les droits à la liberté

d'opinion et d'expression ; encore moins le droit à la liberté de réunion et d'association. Les « décrets-loi » de la dictature sont là pour le prouver, et la réalité est encore plus sombre que les décrets !

— Le droit de participer au gouvernement du pays n'est pas respecté, et encore moins la volonté du peuple en tant que base de l'autorité du pouvoir public. La junte militaire est illégale et inconstitutionnelle ; ses décrets-loi n'ont aucune validité juridique et ils ne règnent que par la force et la terreur.

— Le droit au travail n'est pas respecté (avec plus de 14 % de chômage selon les chiffres officiels), ni le droit à la rémunération équitable, ni le droit de fonder des syndicats ou de se syndiquer ; encore moins le droit de grève. Il suffit de lire le décret-loi 198 et le projet de Code du Travail.

— Le droit à un niveau de vie correct, le droit aux soins spéciaux et à l'assistance pour la maternité et l'enfance ne sont pas non plus respectés. La malnutrition et la

faim se répandent ; la misère et le chômage augmentent chaque jour ; la loi sur les loyers laisse les travailleurs sans toit ; l'assistance médicale est privée de ressources ; la sécurité sociale est transformée, au détriment des travailleurs.

— Le droit à l'éducation n'est pas respecté. Bien qu'il y ait plus d'enfants et de jeunes, les inscriptions diminuent ; il n'y a pas de professeurs à cause de la persécution policière et des bas salaires ; le budget de l'enseignement diminue ; l'éducation est contrôlée par la force militaire et est imprégnée d'un esprit belliciste.

Rompons le barrage autour de la Commission

La dictature a construit un barrage autour de la Commission pour empêcher que les Chiliens n'arrivent jusqu'à elle. Le devoir de tous les Chiliens est de rompre ce barrage.

Pour y parvenir, il faut que *tous* écrivent ou

téléphonent et communiquent le récit d'un cas concret de violation des Droits de l'Homme, et l'adresse de centres de détention et de torture, etc. Toutes ces informations doivent être les plus précises possibles et doivent indiquer le moyen pour la Commission de les vérifier.

Tous les parents des prisonniers, des personnes assassinées, disparues, torturées et expulsées du pays, doivent demander une audience à la Commission pour exposer leur cas ; s'ils n'obtiennent pas cette audience, il faut lui faire parvenir un récit détaillé de l'accusation.



LES HÉROS DU MIR

Moises HUENTELAF, jeune paysan mapuche, père de plusieurs enfants, et qui a été, à Loncoche (province de Cautin), l'organisateur des premiers comités de Récupération de Terres d'où devait surgir bientôt le MCR, n'a pas tardé à se joindre au MIR, se révélant être au sein de son peuple et de son Parti, un dirigeant paysan révolutionnaire plein de décision, de clarté et de courage. Mais la vie de Moises Huentelaf, étendard et espoir du peuple mapuche, a été fauchée de façon prématurée en 1971 lorsqu'il est tombé sous les balles des latifundistes, alors qu'à la tête des paysans mapuches de Lancoche, il luttait pour récupérer les terres volées par les assassins du peuple.

Felix HUENTELAF, frère cadet de Moises, a occupé son poste de combat dans les rangs du MIR, en tant qu'élu par les paysans comme président du Conseil Communal de Loncoche, membre du Conseil Provincial de Cautin et dirigeant national du MCR. A l'égal de son frère, il est mort dans la lutte comme dirigeant révolutionnaire de son peuple : il a été fusillé par les militaires gorilles et les latifundistes en septembre 1973.

Moises et Felix Huentelaf ont écrit avec leur sang la page la plus héroïque du paysannat mapuche ; par leur sacrifice et leur combativité, ils indiquent le chemin révolutionnaire de l'alliance ouvrière et paysanne, comme un nouveau Lautaro. Moises et Felix Huentelaf ont été des militants exemplaires qui font honneur au MIR. Leur exemple est et sera suivi, et leurs vies seront vengées par les militants du MIR et les paysans chiliens.



**Moises et
Félix Huentelaf :
un exemple
pour les paysans
et les révolutionnaires**



LE CHILI

MEURT DE FAIM

Au cours du 1er semestre 1975, le niveau de vie des Chiliens a baissé jusqu'à des limites impossibles à imaginer.

Les hausses des prix, les bas salaires et le chômage font des ravages.

Deux millions et demi de Chiliens n'ont même pas un morceau de pain

Selon les derniers chiffres officiels il y a à Santiago environ 25.000 chômeurs. Mais Santiago ne représente qu'un tiers de la population du pays, ce qui signifie qu'au Chili il y a **SIX CENT QUINZE MILLE CHOMEURS**, 615.000 chefs de famille sans travail.

Même en acceptant les chiffres officiels qui sont manipulés (le chô-

mage en province est beaucoup plus important qu'à Santiago) cela voudrait dire qu'il y a environ **DEUX MILLIONS ET DEMI DE CHILIENS** dont les foyers sont privés de ressources et qui meurent de faim jour après jour.

Le « salaire minimum »

La situation de l'immense majorité des non chômeurs qui ont la « chance » de gagner un salaire minimum n'est pas bien meilleure.

Le salaire minimum est aujourd'hui de 150.000 escudos mensuels et les études de la dictature elle-même in-

diquent que dans les quartiers de travailleurs, 70 % des revenus sont dépensés en produits alimentaires.

Cela implique que chaque famille dispose de 45.000 escudos pour payer le loyer, le transport, les vêtements, les médicaments, les produits de ménage, l'éducation des enfants, le combustible, etc. Et donc qu'elle dispose de 105.000 escudos pour nourrir pendant un mois toute la famille, lorsqu'en seul pain, une famille de 4 personnes doit dépenser au minimum 60.000 escudos par mois.

Avec une inflation d'environ 150 % au cours du 1er semestre, et qui ne fait pas signe de diminuer, il n'est de doute pour personne que la dictature commet un assassinat massif par la faim ; et que la classe ouvrière et le peuple doivent faire tous leurs efforts pour renforcer la résistance jusqu'à en finir avec la dictature et ses assassins, qu'ils soient « économistes » ou en uniformes.

MORT A LA DICTATURE

LA RESISTANCE SYNDICALE

C'EST LUTTER CONTRE LA DICTATURE,
L'EXPLOITATION ET LE CHOMAGE,
C'EST DÉFENDRE LES LIBERTÉS SYNDICALES

Interview d'Hernan Aguilo, membre de la Commission Politique du MIR et Conseiller Provincial de la CUT de Santiago.

Le problème fondamental qu'affronte la classe ouvrière c'est la dictature gorille, ultra-réactionnaire, répressive et criminelle

El Rebelde : Quels sont les problèmes fondamentaux qu'affronte aujourd'hui la classe ouvrière chilienne ?

H.A. : Tout d'abord, la politique économique ultra-réactionnaire des gorilles, qui plonge la classe ouvrière dans la sur-exploitation et le chômage et qui la soumet aux salaires de misère, à la perte de ses conquêtes sociales, à l'absence de sécurité sociale, à la misère et à la faim.

En second lieu, la répression criminelle que mène la dictature gorille contre la classe ouvrière et ses organisations et qui vise à empêcher la classe ouvrière de défendre ses revenus et ses salaires, de remettre en marche ses syndicats, de réorganiser les fédérations et la CUT, et de raffermir ses forces.

En somme nous pouvons dire que le problème fondamental qu'affronte aujourd'hui la classe ouvrière chilienne c'est l'existence d'un état d'exception et d'une dictature gorille, ultra-réactionnaire, répressive et criminelle.



La lutte revendicative de la classe ouvrière grandit tous les jours

El Rebelde : Quelle est la situation de la résistance populaire et du MIR ?

H.A. : La résistance populaire se renforce, tout spécialement au sein de la classe ouvrière ; mais aussi dans d'autres secteurs du peuple chilien. La lutte revendicative de la part de la classe ouvrière est

tous les jours plus importante malgré la brutale répression gorille contre le mouvement ouvrier qui, mettant à profit la faible marge légale développe la lutte pour ses revendications et ses droits.

L'organisation de comités de résistance au sein des syndicats, des entreprises, et d'autres fronts de la lutte ouvrière et populaire, se consolide également et se développe avec vigueur.

Le meeting du Caupolican le 1er mai, et l'opposition des travailleurs expriment avec clarté la haine et la condamnation de la classe ouvrière vis-à-vis des gorilles.

La propagande clandestine, la grève des cadences, le sabotage, la guerre psychologique, les interventions téléphoniques, etc., constituent une activité permanente de la part des comités de résistance, et ceci dans des secteurs croissants de la classe ouvrière et du peuple. Et nous aspirons à faire des actions de propagande armée et de sabotage contre les patrons et contre la dictature gorille une activité également massive et nationale pour la lutte du mouvement ouvrier et populaire.

Le MIR a vaincu l'offensive répressive des gorilles

Le MIR a fini par vaincre complètement l'énorme offensive gorille qui, pour détruire le MIR, a lancé contre nous la tyrannie dès octobre 1974. La répression gorille n'a pas diminué, elle a augmenté au contraire ; mais notre parti a rendu son organisation clandestine plus efficace, et nos méthodes et notre expérience de lutte nous permettent aujourd'hui d'esquiver de façon plus efficace la répression gorille. L'échec de cette offensive répressive contre le MIR, et l'échec des gorilles, dans leur

tentative désespérée et criminelle pour paralyser notre développement en tant que parti révolutionnaire, sont dus au fait que nous sommes profondément enracinés dans la classe ouvrière et dans le peuple, et en définitive il en résulte une consolidation de notre parti. C'est pour cette raison que le MIR s'identifie à la classe ouvrière, qui progresse au sein de la résistance vers le socialisme, et en exprime la lutte.

Les tâches de la résistance

El Rebelde : Quelles sont les tâches principales de la Résistance au sein de la classe ouvrière ?

H.A. : Les tâches principales de la résistance au sein de la classe ouvrière sont les suivantes :

1. Unir tous les ouvriers dans la lutte contre les gorilles, en organisant des comités de résistance contre la dictature. Tous les ouvriers anti-gorilles doivent participer à ces comités. L'unité de la classe ouvrière est aujourd'hui fondamentale pour la lutte, et si les gorilles ne font pas de distinction entre les ouvriers communistes, socialistes, miristes ou démocrate-chrétiens, pourquoi la ferions-nous nous-mêmes ? La classe ouvrière doit développer l'unité de toute la gauche et des secteurs ouvriers et démocrates de la DC depuis la base, et elle doit exiger, comme tâche urgente et de la part de toutes les organisations politiques, la représentation ouvrière et populaire de l'unité.

2. Développer la lutte pour la défense du niveau de vie, en développant l'organisation des syndicats et en poursuivant la lutte revendicative à l'intérieur des faibles marges légales qui existent et dont il ne faut pas ne pas profiter.

3. Développer la propagande clandestine, populariser le ralentissement des cadences, le sabotage, la presse ouvrière clandestine, la guerre psychologique et les interventions téléphoniques ; et au sein des comités de résistance où existe la capacité de le faire, réaliser des actions de propagande et de sabotage en appui à la lutte revendicative et politique.

4. Profiter de toutes les possibilités offertes par les tentatives démagogiques de la junte en faveur de la classe ouvrière, afin de les transformer en une arme contre la dictature et en un outil pour renforcer la lutte des travailleurs ; par exemple les commissions « laborales », la discussion sur le statut social de l'entreprise, sur le code du travail, etc.

5. Développer la création de comités de chômeurs, de restaurants populaires, de soupes communes, de caisses de solidarité, de comités d'aide aux prisonniers et aux familles des prisonniers et disparus.

La CUT dans la clandestinité

Le Rebelle : Quelle est la situation et l'avenir de la CUT ?

H.A. : Nous luttons actuellement pour la réorganisation clandestine de la CUT et de ses organismes nationaux et provinciaux.

Dans l'avenir, la CUT sera sans aucun doute l'un des axes fondamentaux de la lutte de la classe ouvrière et du peuple chiliens dans la résistance contre la dictature gorille, et dans la lutte pour le socialisme au Chili.

Visite de la Commission de l'ONU

Le Rebelle : Quelle est votre opinion en ce qui concerne la visite de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies ?

13

H.A. : Nous pensons que si la Commission, qui rend visite à notre pays, prend connaissance de la réalité de façon objective, et ne informe objectivement le monde et l'Assemblée Générale des Nations Unies, cela portera un rude coup aux criminels de la junte gorille, et ce sera d'une grande aide pour la lutte du peuple chilien en vue du renversement de la tyrannie criminelle.

Personne se flattant de connaître quelque chose de la réalité chilienne, ne peut aujourd'hui ignorer la violation incroyable et sauvage des Droits de l'Homme qu'exerce la répression gorille (les détentions arbitraires, les assassinats, la torture, les « disparus », les femmes violées, les vieillards et les enfants utilisés comme otages, etc.).

Et dans la presse et à la télévision, on pourra se rendre compte du caractère barbare, obscurantiste et ignorant qui règne au Chili, et de toutes les sortes de violation des libertés et droits les plus élémentaires de l'homme.

Nous espérons que ce que la Sip elle-même reconnaît sera découvert et dénoncé par la Commission qui nous rend visite.

El Rebelde : la dictature gorille a élaboré un nouveau code du Travail dont elle prétend qu'il est le plus avancé que nous ayons. Quelle est votre opinion en tant que dirigeant de la CUT ?

Le Code du patronat et des gorilles

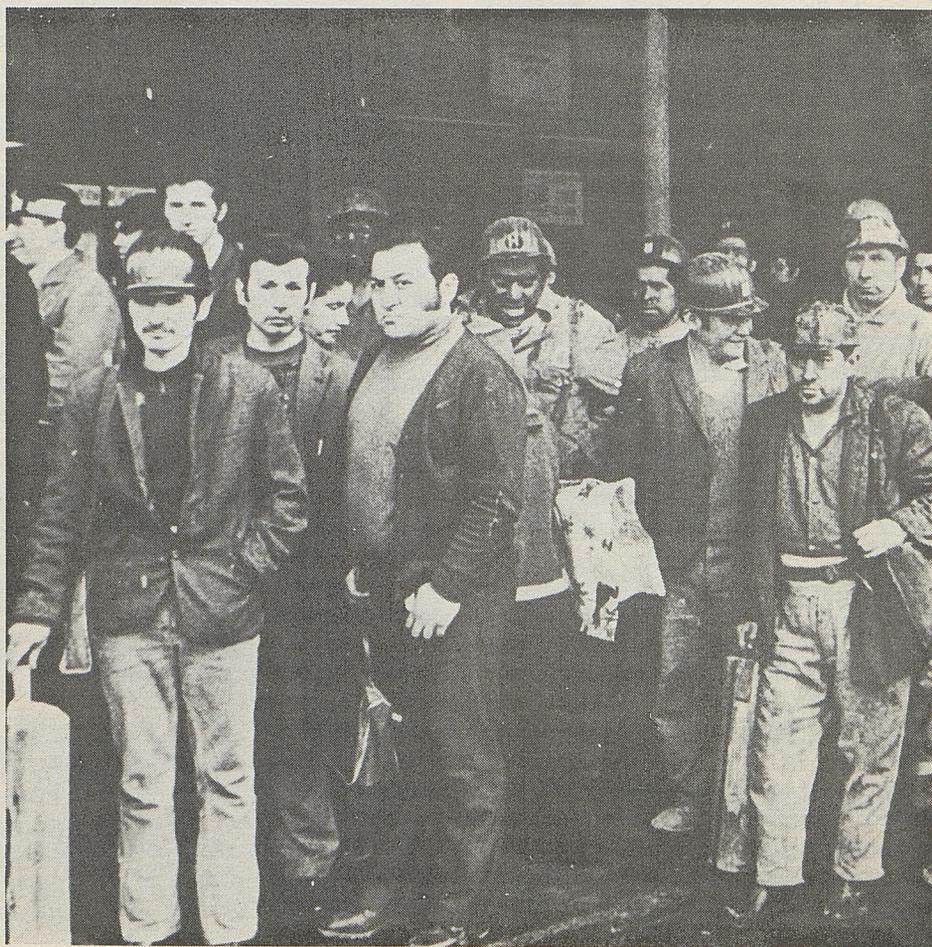
H.A. : C'est « l'instrument légal le plus avancé » qu'ait construit la bourgeoisie pour assurer son exploitation sur les travailleurs. Le nouveau code est le code des patrons, des gorilles et des conseillers les plus rétrogrades du régime de Pinochet.

Il restreint toute action ouvrière en vue de défendre le prix de la force de travail et il annule toute possibilité légale de transformer les syndicats en instruments du prolétariat ; il encourage la division au sein des travailleurs, le parallélisme syndical, le syndicalisme acquis au patronat et il nie le droit de grève, etc.

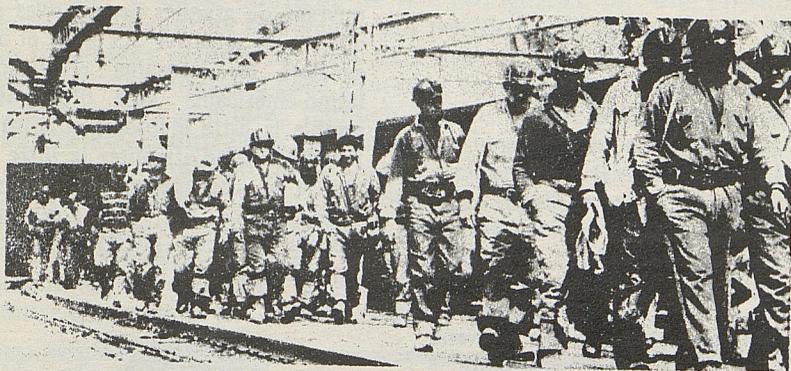
Ce Code est tellement acquis aux patrons que même les agents gorilles et les

pseudo dirigeants jaunes, qui jouent le rôle de dirigeants des travailleurs, se sont vus obligés de demander des modifications.

Mais pour obtenir la définition la plus claire de ce Code il suffit de s'en tenir à l'attitude massive, nationale et décidée de la classe ouvrière et de tous les Chiliens et qui est : le rejet, la haine, la condamnation et le développement de la RÉSISTANCE POPULAIRE.



LES MASSES A L'OFFENSIVE SUR LE CONTINENT



L'Amérique Latine se trouve secouée du nord au sud par la vague croissante de l'avance des masses en lutte.

Au Mexique, en Honduras, en Colombie, au Venezuela, au Pérou, en Bolivie et en Argentine, les ouvriers, les paysans, les mineurs, les étudiants et les employés publics mènent des grèves, font de l'agitation et d'immenses manifestations de rue et ont de durs affrontements avec les forces répressives. Ce sont les effets de la crise capitaliste mondiale que l'impérialisme décharge sur son arrière-cour, l'Amérique Latine, et que les bourgeoisies latino-américaines déchargent à leur tour sur les épaules des masses travailleuses, misérables et surexploitées.

La crise s'aggrave en Argentine

u sein de ce processus continental d'avance des masses opprimées, se détache la situation de l'Argentine voisine, où le gouvernement de la bourgeoisie péroniste se débat au milieu de la crise la plus grave. La pression des masses est si grande qu'elles paralysent le pays par leurs grèves, et que les propres directions syndicales de la CGT (la CUT Argentine) qui constituent une puissante bureaucratie proche du gangstérisme, corrompue et vendue à la bourgeoisie, ont été incapables d'arrêter les grèves et se voient déborder par les bases ouvrières, et en particulier dans les syndicats de l'industrie automobile, textile et métallurgique.

des FARC (en Marquetalia) et le MLN (Favio Vasquez) sont actifs sur plusieurs fronts de lutte. Mais qui plus est, maintenant, ils se développent à la base de la lutte ouvrière syndicale.

Nous assistons en Amérique Latine au même processus d'avance des luttes revendicatives et de radicalisation des masses, en même temps qu'au renforcement de la gauche révolutionnaire qui mûrit et surmonte les faiblesses passées. Ce processus ira en augmentant dans le futur, ouvrant de grandes perspectives pour ce qui est de resserrer des liens et d'homogénéiser les courants révolutionnaires latino-américains afin d'affronter ensemble la lutte idéologique contre le réformisme, et d'affronter la lutte à mort contre la bourgeoisie continentale et l'impérialisme. La Junte Coordinatrice Révolutionnaire (JCR) avance dans cette tâche.

C'est un défi historique pour les révolutionnaires argentins que de parvenir rapidement et de façon suffisante à prendre la direction des masses afin de canaliser cette crise nationale vers un processus révolutionnaire irréversible.

Les forces révolutionnaires resurgissent

a Colombie qui semblait tranquillement dormir a souffert aussi d'une profonde crise politique qui explose subitement à travers une mobilisation générale des masses tout au long du pays. Le gouvernement réactionnaire a déclenché une brutale offensive réactionnaire et il a instauré l'état de siège dans le pays, pour freiner l'avance des masses, mais ceci sans succès.

De nouveau, nous voyons donc resurgir en Colombie les forces révolutionnaires ; les anciennes guerillas paysannes



A PROPOS DU NOUVEAU CODE DU TRAVAIL

Le Code du patronat : ce qu'en disent des dirigeants « légaux »

Pinochet et sa clique n'ont même pas le souci de sauver les apparences en ce qui concerne la « discussion » autour du Code du Travail. Ils ont lancé un projet qui s'est vu mériter le rejet unanime de la part des travailleurs chiliens ; et lorsque les quelques secteurs de travailleurs qui, de par le passé politique de leurs dirigeants, ont une possibilité quelconque d'exposer tièdement leur position, ont demandé à la dictature d'ajourner le délai de discussion afin de pouvoir recueillir et rapporter les opinions de la base, Pinochet s'y est tout simplement refusé.

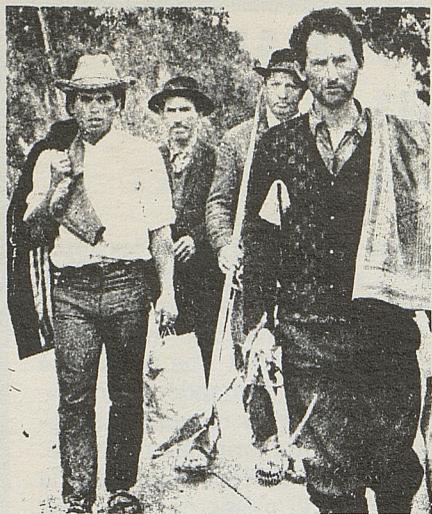
Les opinions que nous rapportons plus bas reflètent assez bien la situation de ces dirigeants qui ont été autorisés (et même nommés) par la dictature. L'opinion de la grande majorité des travailleurs, qui n'a pas voix au chapitre de façon publique et légale, s'est exprimée à travers le processus d'organisation et de mobilisation de la résistance sur le terrain syndical, à travers la multiplication de la lutte pour faire pression sur les dirigeants légaux afin qu'ils assument une position de défense élémentaire des intérêts des travailleurs.

Dans le secteur construction

Selon les dirigeants légaux de la construction, « l'activité syndicale n'existe pratiquement pas dans la mesure où de nombreuses autorités exigent une demande d'autorisation. . . Les dirigeants issus du décret 198 ne comptent pas sur l'appui des bases, et la majorité des travailleurs n'ose pas ouvrir la bouche dans les réunions syndicales » (à cause de la délation et de l'espionnage). « Les travailleurs ne participent pas aux travaux et études des réformes qui les concernent, mais y participent, par contre, les représentants des entreprises. Lorsque l'on recherche l'opinion des travailleurs, des délais extraordinairement courts sont fixés, comme s'il s'agissait d'accomplir une simple formalité.

Les employés du secteur privé

Le Conseil National des dirigeants de la CEPCH s'est également opposé au projet de la dictature, et a réclamé un nouveau délai pour en discuter. Les résolutions du Conseil National (qui par la suite ont été « tempérées » par la directive par peur de la répression) ont exigé la dérogation du décret-loi 198, la discussion sur les aspects concernant la sécurité sociale, qui ne figurent pas dans le nouveau code (accidents du travail, protection maternelle, etc.), en fonction des normes internationales sur la législation du travail que le pays, en tant que membre de l'OIT, est obligé de respecter.



Les paysans

La Fédération paysanne « Ranquil » a également fait connaître sa position par rapport au projet, et ceci en des termes semblables à ceux que nous venons de voir.

Les travailleurs du cuivre

La CTC, manipulée par des éléments syndicalistes réactionnaires, s'est également affrontée à la dictature à propos du Code du Travail, à tel point que ses dirigeants (qui connaissent bien les procédés répressifs de la Junte) ont peur de faire des déclarations publiques.

A Valparaiso et dans l'Aconcagua

Une assemblée des dirigeants syndicaux de ces provinces s'est mise d'accord pour demander l'élaboration d'un projet différent, après être parvenus à la conclusion que le projet de la dictature est tellement arbitraire qu'il ne peut être amélioré par des réformes.

A Concepcion

Dans la province de Concepcion, divers dirigeants syndicaux légaux (CAP, charbon, textiles, etc.) ont fait connaître aussi leur position qui est contraire au nouveau Code du Travail.

La lutte syndicale légale s'amplifie

La discussion autour du Code du Travail a changé la situation à l'intérieur des syndicats légaux ; des dirigeants, qui jusqu'alors appuyaient inconditionnellement la Junte, doivent aujourd'hui tenir compte des aspirations de la base qui les pressionne. Un pas important dans ce sens c'est le nouveau degré d'unité des secteurs du syndicalisme légal chilien ; ceci ouvre des possibilités pour une plus ample utilisation de la lutte syndicale légale de la part du prolétariat révolutionnaire.

CHERS CAMARADES :

Nous vous rappelons que le MIR édite régulièrement en deux langues, espagnol et français, divers journaux et publications dont notamment :

— EL REBELDE : reproduction exacte de l'organe du MIR circulant clandestinement au CHILI (Mensuel).

— LE COURRIER DE LA RESISTANCE : bulletin d'analyse écrit par les militants du MIR pour l'étranger (bimensuel).

Nous vous rappelons ci-dessous les conditions d'abonnement : (abonnement 1 an)

EL REBELDE	50 F
COURRIER.....	70 F
FRANCE ETRANGER SOUTIEN.....	80 F

Si vous désirez vous abonner à toutes ou certaines de ces publications, renvoyez le bulletin d'abonnement ci-dessous à :

Daniel ELMI B.P. 309, 75624 Paris Cédex 13
accompagné du chèque correspondant libellé au C.C.P. : « LE REBELLE ».

FRANCE : CCP 22154 53 G PARIS

ETRANGER : CCP 22156 08A PARIS

Je désire m'abonner à :

- LE REBELDE dans la clandestinité
- LE COURRIER DE LA RESISTANCE
- EL CORREO DE LA RESISTENCIA (en espagnol)
- EL REBELDE EN LA CLANDESTINIDAD (en espagnol)

Nom et prénom :

Adresse :

Toute correspondance doit être adressée à Daniel ELMI

B.P. 309-13, 75624 Paris Cedex 13



DIRECTEUR DE PUBLICATION: ELMI DANIEL

Dépôt légal :
4^e trimestre 1975

Imprimerie Gilles Tautin
4, passage Dieu 75020 Paris.

**DENONÇONS LA VIOLATION
DES DROITS DE L'HOMME!**

**REJETONS ET RESISTONS
AU CODE DU PATRONAT !**

**IMPULSIONS
LA RESISTANCE POPULAIRE !**

